Charte de comportement lors du Logement d'Urgence Provisoire SLUrP

Cette charte engage l'apprenti-e/l'étudiant.e envers ses personnes ou famille hôtes. Elle est présentée et validée préalablement à l'accueil

CHARTE

Lors de mon accueil, je suis conscient.e que j'intègre provisoirement un lieu privé en tant qu'invité.e et que c'est à moi de m'adapter aux habitudes de celles et ceux qui m'accueillent.

En conséquence je m'engage à présenter un comportement sans faille et m'engage à respecter un certain nombre de règles de bon sens, soit :

- je respecte les horaires convenus pour les repas, la rentrée le soir, le silence la nuit ainsi que le départ le matin;
- je ne consomme aucune substance (alcool, drogue) pendant la durée de mon accueil et ne fume pas à l'intérieur du logement.
- je n'invite et laisse venir personne d'externe dans mon logement d'accueil
- je respecte les personnes et fais preuve de courtoisie en toutes circonstances ;
- je n'hésite pas à poser les questions nécessaires en cas d'incompréhension, de doute, dans le but d'éviter tout malentendu ;
- je propose mon aide pour les tâches ménagères en lien avec mon accueil;
- je respecte et soigne les affaires et le matériel qui me sont mis à disposition ;
- j'avertis systématiquement mes hôtes de tout changement de programme, retard ou imprévu;
- ma tenue est correcte, soignée et adaptée au vécu commun ;
- si je commets une erreur ou si je casse/endommage quelque chose, j'en informe immédiatement et sans crainte mes hôtes.
- je mets toute mon énergie à suivre mon dossier ouvert auprès de l'unité logement du Centre Social Régional de ma commune afin de raccourcir le délai à trouver une solution durable de logement, et ainsi ne pas prolonger inutilement mon accueil d'urgence.

Lieu, date :	le	
Apprenti-e	Nom et prénom :	Signature :

Exemplaires: - Aux personnes/famille accueillant l'apprenti-e/étudiant.e

- A la personne du groupe ressource référente de l'apprenti.e/étudiant.e

- A l'apprenti-e/étudiant.e

